



**Demande de candidats de la prochaine génération
au Programme national en fauteuil roulant**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Club d'appartenance :

Entraîneur à domicile :

Téléphone :

Courriel :

Nombre d'années de participation au curling :

Équipe provinciale – années de participation :

Championnat national – années de participation :

Résultats au Championnat national :

Événements internationaux et années d'expérience :

Toute autre expérience de compétition pertinente :

Veillez soumettre votre demande à Wendy Morgan, gestionnaire du programme national, à wendymorgan@cogeco.ca.

Veillez inclure ce qui suit dans votre demande.

Documentation	Inclus	Non inclus
Déclaration d'intérêt et capacité à s'engager *		
2 lettres de référence (1 de l'entraîneur, 1 d'un coéquipier)		
Preuve de l'aptitude à respecter les normes de performance **		
Enregistrement sur vidéo de la mécanique du lancer		
Rapport médical à l'appui de la classification ***		

*** Déclaration d'intérêt et capacité à s'engager**

Veillez inclure ce qui suit.

- Motivation pour se joindre au programme.
- Énoncé des forces et des lacunes personnelles, de position et de performance.
- Énoncé de la disponibilité pour participer au Programme de l'équipe nationale (PEN), aux camps d'entraînement une fois par mois, d'août à février, ce qui comprend des horaires en semaine et en fin de semaine pouvant aller jusqu'à 5 jours.
- Énoncé de la disponibilité pour participer à des occasions de compétitions nationales et internationales, qui exigent un passeport, la capacité de voyager, un horaire en semaine et jusqu'à 35 jours de temps de voyage.
- Soutien par l'entraîneur de l'entraînement dans un environnement d'entraînement quotidien (EEQ), y compris des plans d'entraînement, de la collecte de données et de vidéos, de la collaboration avec l'ESI, de l'engagement envers tous les aspects de l'entraînement de haute performance (mental, physique, nutrition, 15 heures et plus par semaine, consacrées expressément au sport) et de rapports réguliers à l'entraîneur en chef.

**** Preuve de l'aptitude à respecter les normes de performance (à compter de mars 2020)**

- Norme du PEN pour les placements : de 65 à 70 %
- Norme du PEN pour les frappés : de 65 à 70 %
- Pourcentage de placements et de frappés en compétition
 - Pourcentage de placements :
 - Pourcentage de frappés :
- Pourcentage de placements et de frappés dans l'EEQ, pendant une période de 3 mois, dans le cadre d'exercices d'entraînement fournis par le PEN, une fois la demande reçus.

***** Rapport médical à l'appui de la classification**

- Lignes directrices sur la classification de la FMC.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À CONCOURIR

L'athlète doit respecter l'un des critères d'admissibilité suivants pour participer au Championnat du monde de curling en fauteuil roulant, aux épreuves de qualification mondiale de curling en fauteuil roulant et aux Jeux paralympiques d'hiver, afin d'obtenir une classification internationale. Les athlètes ayant une classification « C » confirmée, avant l'adaptation de la version de 2014 des règlements de classification qui entrent en vigueur, ne seront pas tenus d'être classifiés.

1. PERTE DE PUISSANCE

Perte de puissance des membres inférieurs, de sorte que toute puissance résiduelle des jambes est inférieure à un total de 40 sur 80 points. Les mouvements évalués se trouvent au niveau des :

hanches – flexion, extension, adduction, abduction;

genoux – flexion, extension;

chevilles – flexion plantaire et flexion dorsale.

La puissance sera évaluée selon l'échelle d'Oxford – 0 - 5. Les cotes 1 et 2 seront comptées comme cote 0.

Exemples : traumatisme médullaire, poliomyélite, myélite transverse, spina bifida et polynévrite.

2. DÉFICIENCE DES MEMBRES INFÉRIEURS

Déficiência bilatérale au-dessus de l'amputation de la cheville, désarticulation unilatérale de la hanche, amputation unilatérale au-dessus du genou et force musculaire de l'autre jambe inférieure à 25 sur 40 points, tel qu'il est défini ci-dessus.

3. HYPERTONIE

Hypertonie des membres inférieurs classifiée à l'aide de l'échelle Ashworth, de cote 3 ou 4, suffisante pour empêcher toute ambulation ou la limiter à de très courtes distances à l'intérieur.

Exemples : paralysie cérébrale.

L'hypertonie peut être associée à des niveaux de force des jambes de plus de 40 sur 80 points, bien que la l'ambulation soit sévèrement limitée et, ainsi, il est raisonnable d'utiliser le niveau de spasticité comme critère d'admissibilité distinct. Le 4 octobre 2014.

4. INCOORDINATION

Incoordination des membres inférieurs, peut-être en combinaison avec une perte de force et une hypotonie avec des symptômes d'ataxie, de sorte à empêcher l'ambulation ou la limiter à de très courtes distances à l'intérieur.

Exemple : sclérose en plaques, paralysie cérébrale.

5. RESTRICTION DU MOUVEMENT

Perte grave et permanente de l'amplitude de mouvement d'une articulation de 50 % ou plus, d'au moins deux des grandes articulations (hanche, genou, cheville) des deux jambes.

Exemple : arthrogrypose.

6. COMBINAISON DE DÉFICIENCES SUSMENTIONNÉES

Toute combinaison de déficiences susmentionnée, qui est assez grave pour confiner l'athlète à un fauteuil roulant pour toute activité quotidienne.